

commission du codex alimentarius

F

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 10 de l'ordre du jour

CX/PR 04/10

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Trente-sixième session

New Delhi, Inde, 19-24 avril 2004

ÉTABLISSEMENT DES LISTES CODEX DE PESTICIDES À ÉVALUER EN PRIORITÉ

(document élaboré par l'Australie)

1. EVALUATION DE NOUVELLES SUBSTANCES

Deux nouvelles substances pourraient être examinées.

Les Etats-Unis ont proposé deux nouveaux fongicides à risque réduit, le quinoxyfen et la zoxamide, ainsi qu'un fumigant structurel à usage alimentaire, le fluorure de sulfuryle, pour examen par la JMPR.

Le quinoxyfen agit d'une manière qui réduit les risques pour la santé humaine et a moins de chances de contaminer les eaux de surface et les eaux souterraines. Il est peu toxique pour les insectes bénéfiques, les mammifères et les travailleurs à risque et n'a pas de potentiel de lessivage dans les eaux souterraines; il présente de bonnes marges de sécurité pour les cultures, n'a pas de résistance croisée aux classes de fongicides connues et peut être inséré sans problème dans des programmes de lutte intégrée. Les produits pour lesquels des limites Codex sont demandées sont les suivants: céréales, cerises, raisins, houblon, melons, poivrons, prunes, potirons, laitues, courgettes, fraises, tomates et pastèques. Les données toxicologiques pourraient être soumises d'ici juin 2004 et le dossier métabolisme/chimie des résidus pourrait être présenté d'ici février 2005.

La zoxamide est un nouveau fongicide qui agit de manière telle que les risques sont plus faibles pour les êtres humains, les abeilles domestiques, les oiseaux et les poissons par rapport à d'autres produits. Il y a peu de risques qu'elle contamine les eaux souterraines et elle peut être incorporée dans des programmes de gestion de la résistance aux insectes et de lutte intégrée. Son emploi réduira les risques pour l'homme et les effets négatifs des fongicides sur l'environnement. Les produits pour lesquels des limites sont demandées sont les suivants: cucurbitacées, raisins, pommes de terre et tomates. Les données toxicologiques pourraient être soumises d'ici juin 2004 et le dossier métabolisme/chimie des résidus pourrait être présenté d'ici février 2005.

Le fluorure de sulfuryle est un fumigant structurel à usage alimentaire qui remplace le bromure de méthyle. Il n'appauvrit pas la couche d'ozone dont le résidu principal est le fluorure, élément présent dans la nature qui a été étudié à fond et soutenu au niveau mondial en tant qu'aide à la santé publique. Les produits pour lesquels des limites Codex sont demandées sont les suivants: orge, maïs, riz, blé, millet, sorgho et triticales ainsi que les produits et fractions associés, dattes, figues, prunes, pruneaux, raisins, raisins secs et autres fruits séchés, noix pacanes, pistaches, noix, fânes, anacardes, châtaignes, chincapin, avelines, noix du Brésil, noix d'hickory et noix de *Macadamia*. Des données de base concernant la toxicologie, le métabolisme, les résidus, le devenir des pesticides dans l'environnement et l'écotoxicologie sont disponibles sur demande.

2. CALENDRIER DE REVISION DE LA JMPR

L'Annexe 1 contient le calendrier provisoire pour la JMPR de 2004 et les calendriers provisoires pour la période 2005-2013. Sont énumérées ci-dessous les modifications apportées aux calendriers provisoires compte tenu des critères relatifs à l'établissement de priorités convenus lors de la trente-cinquième session du CCPR (ALINORM 03/24A Annexe IX) et des ressources limitées de la JMPR.

3. MODIFICATIONS AU CALENDRIER PROVISOIRE POUR LA JMPR DE 2004

Les réévaluations périodiques de la toxicité de l'azocyclotin (129) et de la cyhexatin (067) ont été renvoyées à 2005.

L'évaluation de la toxicité aiguë du chlorpyrifos (017) prévue pour 2004 n'est pas nécessaire du fait qu'une dose de référence aiguë a été fixée par la JMPR en 1999.

Le fénitrothion (037) a été ajouté au calendrier provisoire pour l'évaluation des résidus.

La guazatine (114) a été reportée au calendrier provisoire de 2005 aussi bien pour l'examen de la toxicité aiguë que pour l'évaluation des résidus suivant les recommandations du fabricant.

L'haloxyfop (194) a été renvoyé au calendrier provisoire de 2005 pour l'examen de la toxicité aiguë suivant une recommandation du fabricant.

L'évaluation de la toxicité aiguë du phosmet (103) a été effectuée par la JMPR en 2003.

Le pirimiphos-méthyle (086) devrait être soumis à une évaluation des résidus (stabilité à l'entreposage pour les oeufs et la viande) en 2004 conformément aux recommandations formulées par la JMPR en 2003.

Le propiconazole a été avancé du calendrier provisoire de 2005 à celui de 2004 pour la réévaluation périodique de la toxicité pour remplacer l'azocycotin et la cyhexatin.

La nouvelle substance chimique, la pyraclostrobine, a été reportée par la JMPR de 2003 pour l'évaluation des résidus.

Le spinosad (203) a été ajouté au calendrier provisoire pour l'évaluation des résidus.

4. MODIFICATIONS AU CALENDRIER PROVISOIRE DE 2005

Les évaluations périodiques de la toxicité de la cyhexatin (067) et de l'azocyclotin (129) ont été renvoyées à 2005. Le propiconazole a été avancé au calendrier provisoire de 2004 pour la réévaluation périodique de la toxicité.

La guazatine (114) a été renvoyée au calendrier provisoire de 2005 pour examen de la toxicité aiguë et l'évaluation des résidus.

L'haloxyfop (194) a été renvoyé au calendrier provisoire de 2005 pour examen de la toxicité aiguë suivant les recommandations de la JMPR

5. MODIFICATIONS AU CALENDRIER PROVISOIRE DE 2006

Le quinoxyfen, nouvelle substance chimique, devrait être examiné en 2006.

L'examen de la toxicité aiguë du pirimiphos –méthyle (086) et du thiophanate-méthyle (077) a été prévu pour 2006 suivant les recommandations de la JMPR de 2003.

Le propargite (113) a été inscrit provisoirement pour l'évaluation des résidus dans les haricots, les pommes de terre, les fraises et les noix suivant les recommandations de la JMPR de 2002.

6 MODIFICATIONS AU CALENDRIER PROVISOIRE DE 2007

Les nouvelles substances chimiques, le fluorure de sulfuryle et la zoxamide ont été inscrites au calendrier provisoire de 2007.

7 MODIFICATIONS AU CALENDRIER PROVISOIRE DE 2010

Les fabricants ont fourni un appui pour la réévaluation périodique de la toxicité de l'aldicarbe (117) et du dicofol (026) en 2010.

8. MODIFICATIONS AU CALENDRIER PROVISOIRE DE 2011

Les fabricants ont fourni un appui pour la réévaluation périodique de la toxicité du diquat (031) et de l'étofenprox (184) en 2011.

9. MODIFICATIONS AU CALENDRIER PROVISOIRE DE 2012

Les fabricants ont fourni un appui pour la réévaluation périodique des résidus d'aldicarbe (117) en 2012.

10. MODIFICATIONS AU CALENDRIER PROVISOIRE DE 2013

Les fabricants ont fourni un appui pour la réévaluation périodique des résidus de dicofol (026), de diquat (031) et d'étofenprox (184) en 2013.

11. SUBSTANCES CHIMIQUES DONT LA SUPPRESSION EST RECOMMANDÉE

A ce jour, aucun appui n'a été fourni pour le bromopropylate (070), le dichlorvos (025) et la fenprophathrine (185).

12. SUBSTANCES CHIMIQUES QUI POURRAIENT ÊTRE RÉÉVALUÉES PÉRIODIQUEMENT – NON ENCORE INSCRITES-

A sa trente-cinquième session, le CCPR est convenu que les substances à réévaluer seront choisies parmi celles n'ayant pas fait l'objet d'une analyse toxicologique importante ou d'un examen des résidus depuis plus de 15 ans à condition que le Comité revienne au critère de la période de 10 ans une fois le retard de la JMPR comblé (ALINORM 03/24A, par. 172). Sur cette base, les nouvelles substances qui pourraient être réévaluées périodiquement seraient indiquées par le CCPR à sa quarantième session en 2008.

13 SUBSTANCES PROPOSÉES POUR INCORPORATION DANS LA LISTE DES PRIORITÉS MAIS POUR LESQUELLES UN EXAMEN ULTÉRIEUR EST REQUIS AVANT PRISE DE DÉCISION

Le DDT (LMRE), la gentamicine, l'oxytétracycline et les LMR pour différents pesticides utilisés sur les épices sur la base de données de surveillance (Voir Appendice I).

14. ÉVALUATIONS ET REEVALUATIONS FUTURES PAR LA JMPR

Afin d'encourager les pays membres à participer au choix des substances chimiques à évaluer, il est recommandé que les ordres du jour de la JMPR tels que finalisés par les co-secrétaires de la JMPR soient affichés sur la page d'accueil de la FAO comme l'a demandé le CCPR à sa trentième session (ALINORM 99/24, par. 103):

<http://www.fao.org/waicent/FaoInfo/Agricult/AGP/AGPP/Pesticid>

<http://www.who.int/pcs/jmpr/jmpr.htm>

ANNEXE 1**LISTE PRIORITAIRE DE SUBSTANCES POUR ÉVALUATION OU RÉÉVALUATION PAR LA JMPR**

On trouvera ci-après la liste provisoire des substances à évaluer ou à réévaluer par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) entre 2004 et 2013

JMPR de 2004

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
fludioxinil	fludioxinil
trifloxystrobine	trifloxystrobine
	pyraclostrobine
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
glyphosate (158)	éthoprophos (149)
phorate (112)	métalaxyl-M
pirimicarbe (101)	paraquat (057)
propiconazole (160)	prochloraze (142)
triadiméfon (133) {devraient être évalués	propineb
triadiménol (168) {ensemble	
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>
bentazone (172) _ toxicité aiguë	chlorpyrifos (017)
captane (007) – toxicité aiguë	dithiocarbamates (105)
diméthipin (151) – toxicité aiguë	folpet (041)
fenpropimorphe (188) – toxicité aiguë	fenitrothion (037)
fenpyroximate (193) – toxicité aiguë	malathion (047)
folpet (041) – toxicité aiguë	méthomyl (094)
	oxydéméton-méthyle (166)
	pirimiphos-méthyle (086)
	spinosad (203)

JMPR DE 2005

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
diméthénamide-P	diméthénamide-P
fenhexamide	fenhexamide
indoxacarbe	indoxacarbe
novaluron	novaluron
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
bénalaxyl (155)	alpha- et zéta- cyperméthrine
clofentézine (156)	cyperméthrine (118)
cyhexatin (067)/azocyclotin (129)	cyhexatin (067)/ azocyclotin (129)
propamocarbe (148)	endosulfan (032)
	glyphosate (158)
	méthoprène (147)

	phorate (112)
	terbufos (167)
Evaluations	Evaluations
carbendazim (072) – toxicité aiguë	éthoxyquin (035)
chlorpropham (201)	guazatine (114)
éthoxyquin (035)	méthiocarbe (132)
guazatine (114)	
haloxyfop (194)	
imazalil (110) – toxicité aiguë	
thiabendazole (065)	

JMPR DE 2006

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
bifénazate	bifénazate
diméthomorphe	diméthomorphe
pyriméthanil	pyriméthanil
quinoxyfen	quinoxyfen
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
cyromazine (169)	pirimicarbe (101)
flusilazole (165)	triazophos (143)
procymidone (136)	triadiméfon (133) {devraient être évalués
profénofos (171)	triadiménol (168) {ensemble
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>
pirimiphos-méthyle (086) – toxicité aiguë	propargite (113)
thiophanate-méthyle (077) – toxicité aiguë	

2007 JMPR

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
fluorure de sulfuryle	fluorure de sulfuryle
zoxamide	zoxamide
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
azinphos-méthyle (002)	clofentézine (156)
cyfluthrine/bêta cyfluthrine (157)	perméthrine (120)
fentine (040)	propamocarbe (148)
vinclozolin (159)	propiconazole (160)
	triforine (116)
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>

JMPR DE 2008

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
bioresméthrine (93)	bénelaxyl (155)
buprofézine (173)	cyromazine (169)
chlorpyrifos-méthyle (090)	lambda-cyhalothrine remplace la cyhalothrine
hexythiazox (176)	flusilazole (165)
	procymidone (136)
	profénofos (171)
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>

JMPR DE 2009

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
bifenthrine (178)	azinphos-méthyle (002)
cadusafos (174)	cyfluthrine/bêta cyfluthrine (157)
chorothalanil (081)	fentine (040)
cycloxydim (179)	vinclozolin (159)
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>

JMPR de 2010

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
aldicarbe (117)	bioresméthrine (93)
dicofol (026)	buprofézine(173)
dithianon (180)	chlorpyrifos-méthyle (090)
fenbutatin-oxyde (109)	hexythiazox (176)
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>

JMPR de 2011

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
diquat (031)	amitraze (122)
etofenprox (184)	bifenthrine (178)
	cadusafos (174)
	chorothalanil (081)
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>

JMPR de 2012

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
	aldicarbe (117)
	cycloxydime (179)
	dithianon (180)
	fenbutatin-oxyde (109)
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>

JMPR de 2013

Evaluations de la toxicité	Evaluations des résidus
<i>Nouvelles substances</i>	<i>Nouvelles substances</i>
<i>Réévaluations périodiques</i>	<i>Réévaluations périodiques</i>
	dicofol (026)
	diquat (031)
	étofenprox (184)
<i>Evaluations</i>	<i>Evaluations</i>

APPENDICE I

SUBSTANCES PROPOSÉES POUR INCORPORATION DANS LA LISTE DE PRIORITÉS
MAIS POUR LESQUELLES UN EXAMEN ULTÉRIEUR EST REQUIS
AVANT PRISE DE DÉCISION

DDT (LMRE)

Gentamicine, oxytétracycline chlorhydrate

LMR pour différents pesticides utilisés sur les épices sur la base des données de surveillance.